

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE

COMMUNE DE SAINT MICHEL-CHEF-CHEF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 154-2025

Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF,

Vu la loi N°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2212-4,
Vu les articles L 322-1, R 322-1, R 322-3 et R 322-5 du Code Forestier et l'arrêté préfectoral du 14 février 1985 relatif aux mesures de prévention contre l'incendie,
Vu l'article R116-2 du Code de la voirie routière,
Vu nos courriers en date du 31 mars 2025 et 13 mai 2025, restés sans effet à ce jour,
Vu la parcelle cadastrée N°BP 132, sis 27 route de la Source, appartenant à Mme PAJOT Marie-Hélène, toujours pas entretenue à ce jour,

Considérant que dans un souci de prévention, dans le cadre de la sécurité publique, il y a lieu de faire obligation aux propriétaires défaillants de procéder à l'entretien de leurs parcelles en limite de voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER, est requis pour exécuter les travaux d'élagage nécessaires à la mise en sécurité de la parcelle cadastrée BP 132, située n°27 route de la Source 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF.

ARTICLE 2 : La facturation sera émise directement par la trésorerie de Pornic, au moyen d'un titre de recettes.

ARTICLE 3 : La police municipale de la commune, est chargée du contrôle des opérations préalables, et a postérieurement, des travaux de mise en sécurité effectués.

ARTICLE 4 : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de SAINT BREVIN LES PINS, le Service Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du respect des dispositions du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Mme PAJOT Marie-Hélène demeurant Le Plaix 18160 CHEZAL BENOIT
- Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER

Fait à SAINT MICHEL CHEF CHEF

Le 2 juin 2025

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20250603-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 03-06-2025

Publication le : 03-06-2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN